

N/REF : 13/03/2025 11H46 C:000039 I:00247
V/REF : AC/C13340
V/Email reçu le Jeudi 13/03/2025 a 11H46

AIGUILLON CONSTRUCTION
Agence Bréquigny-Pays Vallons
14 RUE LOUIS ET RENE MOINE
35200 RENNES

V/REF.IMM. IMT
IMMEUBLE : L'ARC EN CIEL -IMT
14/16 RUE LOUIS ET RENE MOINE
.
35000 RENNES

Rennes, le 07 Avril 2025

Référence Marché: 024089-MNU-001

LOCALISATION : ALLEE 14 MOINE - MME DEPAIL MARTINE 06 12 05 45 22
LOGEMENT N° 003806, PORTE N°3806, 9° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : VR CHAMBRE BLOQUÉ FERMÉ

Donneur d'ordre : M. B ZOUAD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 14/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU VOLET ROULANT DE LA CHAMBRE
CONSTAT : MOTEUR HS
REPLI DU MATERIEL ET FIN DE CHANTIER
PREVOIR REMPLACEMENT MOTEUR HS PAR MOTEUR SOMFY

INTERVENTION DU 28/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE EDF
FOURNITURE ET POSE MOTEUR BUBENDORFF
RÉGLAGE FIN DE COURSE HAUTE ET BASSE
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 31/03/25 a 16H10 M. B ZOUAD

1803: MSG REP POUR PLANIFIER REMPLACEMENT MOTEUR VRE

LE LCOMPTER Email envoyé le 14/03/25 a 16H08 M. B ZOUAD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Menuiser Hors BPU le 14/03	3	40,00	60,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	3	35,00	35,00
1,00	MEN081-Rempl.Moteur de volet roulant	4	200,00	200,00
TOTAL H.T.				295,00
T.V.A. a 10,00%				29,50
TOTAL T.T.C.En EURO				324,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.